



LES ÉCO-GESTES EN ENTREPRISE

PROGRAMME DE FORMATION
BUS43

OBJECTIFS

Connaitre et adopter les bons gestes participant à la réduction de l'impact écologique individuel et collectif.

PROGRAMME

MODULE 1 : DRESSER LE CADRE

- Le contexte et la responsabilité des entreprises
- Le rôle de l'ADEME et les partenariats et pour aller plus loin
- Les aides, les accompagnements et les subventions
- Penser les écogeste dans la stratégie d'entreprise

MODULE 2 : ETABLIR LES MODES D'ACTION

- Autodiagnostic : Analyser ses pratiques et mesurer son impact
- Etablir un plan d'action par la démarche PDCA
- Insuffler la démarche et mobiliser les équipes

MODULE 3 : AGIR PAR DES GESTES SIMPLES

- Les Achats responsables
- La consommation d'énergie (eau, électricité,...)
- Organiser le tri sélectif et le traitement des déchets
- Les question liées à l'alimentation
- Les consommables et les fournitures
- Les usages numériques
- Engager les collaborateurs dans des action concrètes

MODULE 4 : SITUER LES ÉCOGESTES DANS LA RSE

- Une démarche d'amélioration continue et quotidienne
- Evaluer les actions et capitaliser les bonnes pratiques
- Les certifications pour installer la démarche : présentation Du référentiel ISO 26000



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

7 heures



TARIF INTER

280,00 €



TARIF INTRA

Nous consulter



MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

Support de cours, salle et équipement informatique mis à disposition. Plateforme de visioconférence pour les cours à distance. Evaluation des besoins en amont de la formation et adaptation du programme aux attentes. Alternance d'exercices pratiques corrigés, de questionnaires.



QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateurs disposant d'une d'expérience minimum de 5 ans sur la thématique enseignée.



MODALITÉ D'ÉVALUATION

Remise d'une attestation individuelle en fin de bilan. Cette attestation valide le niveau de progression et les acquis.



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour étudier les adaptations nécessaires ou les solutions alternatives.

Délai minimum d'accès à la formation de 15 jours à partir de confirmation du financement.

